

TACTIS



Analyse de la demande potentielle et des besoins des publics cibles sur la CC du Pays du Saintois

Etude de potentiel et des conditions de développement des tiers-lieux dans le Sud 54

septembre 2020



SOMMAIRE

1

Introduction

2

Synthèse de l'étude

3

**Analyse cartographique sur
l'intercommunalité**

4

Annexes



1

Introduction

Introduction

Objectifs de l'étude :

Cette étude a pour objectif d'approfondir le diagnostic des dynamiques de télétravail et de tiers-lieux sur le territoire Sud meurthe-et-mosellan par l'analyse des résultats du questionnaire diffusé au cours du premier semestre 2020 ainsi qu'une série d'analyses cartographiques.

Les différentes conclusions de cette étude sont des premiers éléments de réflexion mis à disposition des EPCI pour favoriser et orienter le développement de projets de tiers-lieux sur leur territoire.

Éléments employés pour produire cette étude :

- **Recueil et analyse des données existantes pour qualifier le besoin potentiel tiers-lieux de chaque intercommunalité :**
 - Enquête Ménages Déplacements Sud Meurthe-et-Moselle (2012/2013)
 - Etude du potentiel de développement et des possibilités de rabattement sur les gares et haltes du Sud 54 (2018)
 - Données INSEE (2015/2018)
 - Cartographies des flux et des possibilités de rabattements sur les principaux axes de mobilité
 - Réalisation d'entretiens avec les EPCI et porteurs de projets, benchmark des initiatives existantes
 - Réalisation et diffusion d'un questionnaire en ligne de consultation des acteurs pour estimer le volume potentiel du marché des tiers-lieux et les attentes des particuliers, des entreprises et de la sphère publique en matière de services proposés sur le territoire.
- **Etude cartographique et analyse :**
 - Production de cartographies analytiques à l'échelle de chaque EPCI du territoire présentant certains éléments clés afin d'identifier le potentiel de développement de tiers-lieux sur le territoire : densité de population, accessibilité, nombre d'entreprises, vieillissement de la population...

En annexe, deux tableaux présentent **la répartition des réponses par profil de répondants** (particuliers dans le cadre privé ou professionnel, représentant d'entreprise ou représentant de la sphère publique) et **par EPCI de résidence des répondants**.

L'étude s'est appuyée sur un questionnaire recueillant les besoins des publics cibles des tiers-lieux sur le territoire



Les particuliers hors de la sphère professionnelle privilégient l'espace culturel (Résultats Pays Terres de Lorraine)

- Un tiers des répondants privilégient le **tiers-lieu culturel**, puis 28 % le lieu de rencontre ;
- Deux tiers des répondants souhaiteraient le fréquenter **une à deux fois par mois** ;
- **18 €** de budget mensuel moyen parmi les répondants ;
- Une majorité de répondants salariés entre 35 et 60 ans, et près d'un quart de retraités.



Les particuliers dans la sphère professionnelle favorisent le bureau partagé (Résultats Pays Terres de Lorraine)

- La **moitié** des répondants priorisent le **bureau partagé** ;
- **72 €** de budget mensuel moyen parmi les répondants ;
- Une majorité de répondants a entre 35 et 60 ans et **plus de la moitié** sont **travailleurs indépendants**



Les entreprises cherchent principalement un lieu de rencontres inter-entreprises (Résultats Pays Terres de Lorraine)

- Près de la **moitié** des entreprises cherchent principalement un **lieu de rencontre inter-entreprises** ;
- **90€** par mois de budget moyen accordé par l'entreprise pour qu'un de ses employés ait accès à un tiers-lieu
- En majorité des entreprises de moins de 10 salariés, dans le secteur de commerce, de la négociation ou de la distribution, puis les secteurs de l'agriculture, du BTP et du service aux entreprises : **en conclusion, peu d'activités propices au télétravail**

Les tiers-lieux du territoire sont protéiformes et peuvent se regrouper en 5 grandes typologies

Tiers-lieu d'activité

Ils encouragent au travers d'espaces de travail partagés, l'échange, la collaboration, l'élaboration de projets communs, ou encore la mutualisation de ressources (locaux, outils, compétences, réseaux, ...).

Ils peuvent également porter des valeurs d'innovation qu'on retrouvera dans certains tiers-lieux (Créative House, Startups Studio,...) qui peuvent accompagner de bout en bout la viabilisation d'une entreprise innovante et la mise en marché de ses solutions et produits par une entrée au capital dès son entrée dans le programme d'accélération.

Tiers-lieu d'innovation

Ils cherchent à stimuler les processus d'innovation en faisant interagir une diversité d'acteurs (chercheurs, acteurs économiques et usagers), en s'appuyant sur le partage, l'expérimentation et le prototypage.

Ouverts à tous, particuliers comme professionnels, ils mettent à disposition toutes sortes d'outils et s'adressent notamment à ceux qui veulent passer plus rapidement de la phase de concept à la phase de prototypage, de la phase de prototypage à la phase de mise au point, de la phase de mise au point à celle de déploiement, etc.

Tiers-lieu social

Ils reposent sur un objectif social affirmé, autour d'enjeux sociétaux, de participation citoyenne, d'entrepreneuriat social ou encore de transitions démocratiques. Ces tiers-lieux sont fortement structurés autour des acteurs de l'économie collaborative, de l'économie numérique et de l'ESS (Économie sociale et solidaire).

Ouverts à tous publics, ils permettent également d'une part d'apporter des services, de favoriser les relations humaines de proximité, la rencontre intergénérationnelle et à soutenir localement les porteurs de projets associatifs.

Tiers-lieu de service au public

Ils assurent un service de proximité et un accompagnement personnalisé, facilitent les démarches administratives (via des connexions Internet en libre accès, des outils de communication interactifs, de la visioconférence), et améliorent la qualité du service public.

Sans forme juridique imposée, ces lieux peuvent être portés par une collectivité, un EPCI, un opérateur de service au public ou une association. Ils visent également à régénérer des territoires en déprise, à rendre plus attractifs les territoires ruraux et à désenclaver les plus isolés.

Tiers-lieu culturel

Ces espaces centrés autour d'événements artistiques visent à créer et animer la vie culturelle du territoire.

Ils sont un lien entre les acteurs (publics, associatifs) de la culture d'un territoire et les friches culturelles. Ils peuvent constituer un important vecteur de redynamisation des territoires du fait de leur force d'attraction : expositions, soirées, concerts, etc.



2

**Synthèse de
l'étude**

Une réelle dynamique locale, sur laquelle il semble nécessaire de capitaliser

Un territoire peu densément peuplé mais avec une vraie dynamique autour des tiers-lieux du “ faire ensemble ” :

- 3 tiers-lieux en activités recensés, dont 2 d’initiatives privées : Etre Eco-lié, tiers-lieu social centré sur les activités de menuiserie et Ma Bonne Étoile, initiative d’un particulier qui a souhaité mettre à disposition des citoyens un lieu d’échange et d’activités culturelles. La troisième initiative est d’origine publique, la MSAP de Vézelize.
- Le territoire du Saintois ne compte pas d’initiative publique de type pépinière ou médiathèque.

Ces initiatives démontrent l’existence d’une dynamique locale déjà existante, permettant de dynamiser les territoires.

Néanmoins cette dynamique fait face à de nombreux enjeux :

- La pérennité des tiers-lieux existants est à consolider, même si ces initiatives semblent bien installées et soutenues par leurs porteurs. Ces projets restent relativement fragiles financièrement et peuvent donc être remis en cause à moyen-terme.
- Un relatif manque de visibilité de ces initiatives sur le territoire. Même si ces lieux sont bien répartis sur l’ensemble de la Communauté de Communes, ils ne sont pas connus de l’ensemble du public et gagneraient à être plus visibles.
- Des manques concernant la mise en réseau, l’accès aux ressources et aux compétences nécessaires à la gestion d’un tiers-lieu. Ces lieux gagneraient à travailler ensemble, pour le moment chaque projet travaille de manière isolée.

A ce titre, il est nécessaire pour la Communauté de Communes de se positionner vis-à-vis de cette dynamique, car celle-ci dépasse les limites de l’EPCI :

- D’une part, les tiers-lieux sur la Métropole du Grand Nancy, concentrant une grande diversité d’offres, participent à renforcer l’attractivité économique de ce pôle dominant.
- D’autre part, les projets du territoire, pouvant souffrir d’un déficit d’attractivité et de professionnalisme mais qui jouent un rôle clé dans l’animation locale et l’attractivité de la Communauté de Communes.

Analyse de la demande potentielle concernant le télétravail

Le potentiel de télétravail : point de départ de l'analyse d'opportunité concernant le développement des tiers-lieux sur le territoire

Une des priorités de l'étude est l'analyse du potentiel de télétravail sur le territoire de la Multipole. Cela s'explique par **une volonté de favoriser le télétravail par le développement des tiers-lieux**, le télétravail étant vu comme un vecteur de fixation de l'activité et un facteur de réduction des flux pendulaires, notamment vers la Métropole du Grand Nancy. Cette analyse s'est faite comme suit :

- Analyse des mobilités pendulaires sur le territoire ;
- Catégorisation du potentiel de télétravail, par l'analyse des Catégories Socio-Professionnelles du territoire ;
- Analyse de la demande de la part des travailleurs et des employeurs du territoire, via le questionnaire.

Une analyse qui démontre une corrélation faible entre télétravail et fréquentation des tiers-lieux

L'analyse menée a fait remonter les points suivants :

- **Le potentiel de télétravail augmente régulièrement sur le territoire** : selon les données de l'Insee, 11% des cadres télétravaillent au moins une fois par semaine ;
- **Néanmoins, seuls 12% des usagers des tiers-lieux (données nationales) sont des télétravailleurs** ;
- De plus, le questionnaire a fait remonter **une appétence limitée pour la pratique du télétravail au sein d'un tiers-lieu**, mis à part pour les répondants indépendants ou auto-entrepreneurs.

A ce titre, le développement des tiers-lieux **ne semble pas directement corrélé à celui du télétravail**, la grande majorité des télétravailleurs salariés préférant rester à leur domicile.

Le contexte accentue la nécessité pour les tiers-lieux de se réinventer au-delà du concept de travail déporté et de coworking

Le développement des tiers-lieux d'activité a souvent été lié à l'essor du "coworking", qui est un concept de bureaux partagés où chacun peut mener son activité. Néanmoins, le contexte actuel remet en question ce développement, y compris dans les zones urbaines denses :

- **Une viabilité économique fragile** : les difficultés financières de We Work, "licorne" du secteur, démontrent la fragilité du modèle économique du coworking, **reposant sur des charges fixes (foncier) alors que les revenus sont variables (forfait à la journée, à la semaine...)**
- **Un contexte sanitaire qui remet en question à court et moyen terme la viabilité des lieux ouverts au public**. A l'instar des activités culturelles ou de restauration, les tiers-lieux basés sur du coworking souffrent particulièrement de la crise.

Les grandes attentes concernant les Tiers-lieux

CADRE PERSONNEL

- 1- Une offre culturelle
- 2- Des activités et des lieux de rencontres
- 3- Un atelier partagé pour faire ensemble

CADRE PROFESSIONNEL

- 1- Un bureau partagé
- 2- Des activités de conseil et de formation

EMPLOYEURS

- 1- Espace et activités de rencontres inter-entreprises
- 2- Atelier de prototypage et mutualisation d'outils/ressources

A RETENIR



- La pratique du télétravail n'est pas directement corrélée à la dynamique tiers-lieux.
- Au-delà du télétravail, la pratique du bureau partagé (coworking) comme principale activité d'un tiers-lieu est remise en cause par un modèle économique qui se révèle fragile à long-terme et par le contexte de la crise sanitaire à court-terme.

L'analyse de la demande laisse plutôt apparaître une attente de (re)dynamisation des liens sociaux et économiques

Les réponses recueillies sur le territoire font apparaître un besoin centré sur des lieux de rencontres et d'échanges, que ce soit économiques ou tout simplement social :

- Les réponses concernant les citoyens dans leur vie privée plébiscitent les tiers-lieux culturels et de rencontre. Cela démontre une envie de lieux partagés pour vivre des expériences et des rencontres locales.
- Les réponses venant des acteurs économiques et des salariés sont centrées sur des lieux de bureaux partagés permettant les rencontres professionnelles. Ces lieux devraient comporter des espaces de rencontre et de réunions, avec une attente sur des actions d'animation des acteurs économiques locaux.

Une analyse cartographique qui met au jour un territoire non-polarisé, avec des villages dynamiques, et un patrimoine naturel à valoriser dans la démarche :

- Le territoire du Saintois apparaît comme non-polarisé, c'est à dire sans qu'un pôle d'activité se distingue particulièrement sur le territoire, même si Vézelize fait office de bourg-centre avec ses 1450 habitants. A cela s'ajoute un axe Nord-Sud sur le territoire, axe de mobilité vers le bassin de Neuves-Maisons et la Métropole du Grand Nancy. Il est également à noter que la centralité la plus proche du territoire est la ville de Bayon, à l'est du territoire, où une MSAP est présente.
- Le Sud et l'Ouest du territoire sont relativement enclavés et de nature très rurale. Toutefois, le patrimoine naturel du Sud du territoire, avec la colline de Sion est également un atout pour le développement d'un tiers-lieu social ou culturel, pouvant bénéficier de cet attrait.

Les attentes remontées de l'enquête sont centrées sur la création de nouvelles activités et la redynamisation du lien social et économique sur le territoire. A ce titre, le territoire ne compte pas d'initiative liée à la redynamisation économique. De plus, les acteurs présents sur la CC du Santois **ont exprimé le besoin d'être mis en réseau et de développer une culture et des projets communs, à l'échelle du Pays Terres de Lorraine mais aussi plus largement à l'échelle du Sud 54.**

Le présent document doit servir à s'interroger sur les positionnements possibles de la collectivité sur le territoire



Les grands principes d'actions de la collectivité au sein d'une dynamique tiers-lieu : 3 positionnements possibles

Pour une collectivité, les tiers-lieux peuvent couvrir des champs d'actions diverses par rapport à ses compétences :

- Vie culturelle
- Action sociale
- Développement économique

Une stratégie vis-à-vis des tiers-lieux devra donc s'inscrire dans un projet de territoire.

Dans tous les cas, la collectivité est tenue d'agir en coopération avec les initiatives privées recensées.

« Laisser-faire »

Il s'agit globalement du positionnement majoritaire actuellement sur le territoire. La plupart des collectivités sont restées sur une politique de non-intervention.

Ce positionnement revient à laisser la main à l'initiative privée, le principal risque étant de laisser la dynamique actuelle, privilégiant la Métropole, s'accroître.



Positionnement clair et sans impact budgétaire



Risque de décrochage des initiatives locales ou des territoires les moins favorisés

« Coopérer et réguler »

La collectivité peut faire le choix de recenser, suivre et fixer le cadre du développement des tiers-lieux sur son territoire.

La collectivité se place en tiers de confiance, favorisant l'émergence et le développement des projets. Un tel positionnement nécessite de dégager du temps et des responsabilités au sein de la collectivité, mais pas nécessairement de soutenir financièrement les projets.



Positionnement clair, structuration d'un écosystème



Dégager les bonnes ressources pour éviter un effet déceptif voire déstabilisant

« S'impliquer »

Un EPCI a la compétence pour s'impliquer pleinement dans la dynamique tiers-lieux, que ce soit en mettant à disposition des ressources financières et humaines vers un projet ou en portant lui-même une initiative publique de tiers-lieu.

Ce positionnement revient à s'impliquer opérationnellement dans un ou plusieurs projets, pour participer à la dynamique locale et l'aider à se structurer et à se développer.



Permet de compenser une carence de l'initiative privée



Positionnement qui peut être contre-productif sur certains territoires ou typologie de lieux (concurrence)



3

**Analyse
cartogra-
phique sur
l'intercom-
munalité**

Cartographies des mobilités à l'échelle du pays

L'analyse des flux pendulaires sur le territoire

Les flux pendulaires, sources d'engorgement sur les routes, de perte de temps et de stress, pourraient être réduits par la captation d'une partie des travailleurs vers **des lieux de télétravail proches de leur domicile**. L'analyse de ces flux permet donc d'identifier les zones sur lesquelles ces espaces trouveraient **la plus grande utilité**.

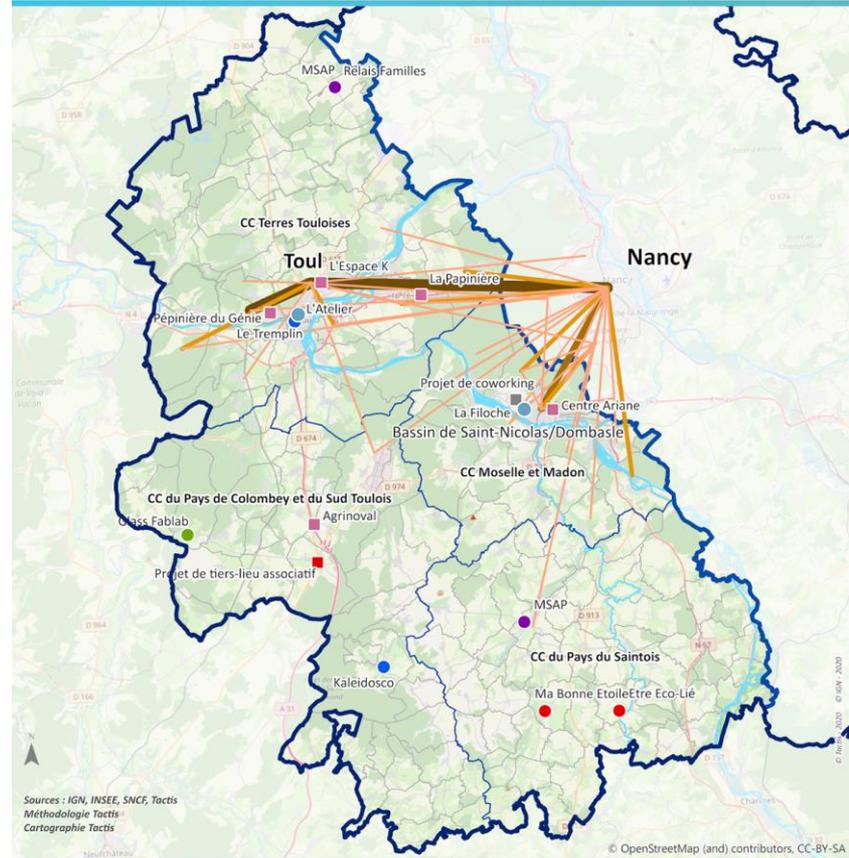
D'importants flux, depuis et vers les villes de Nancy et Toul

A l'échelle du Pays, ce sont plus de 365 000 déplacements quotidiens qui sont effectués, dont 228 000 en voiture (soit 63%, une part modale plus élevée que celle de l'ensemble du Sud 54 avec 56,9%).

Les principaux flux pendulaires traversent les CC Terres Toulouises et CC Moselle et Madon sur les axes :

- **Toul - Nancy** : plus de 5000 personnes chaque jour se déplacent du bassin de mobilité de Toul vers celui de Nancy ;
- **Toul - zones d'activités à l'ouest de Toul** (espace du Génie, caserne, centre pénitentiaire...) : plus de 900 personnes ;
- **Des déplacements à l'intérieur du Pays significatifs** (près de 12 500 échanges quotidiens environ entre les différents EPCI) mais une forte attractivité des espaces voisins et de la Métropole.

Certains flux concernent toutefois des activités non-déportables (agriculture, industrie ou encore défense...) et ne peuvent être captés par des espaces de coworking.



Tiers-lieux

Existants	En projet
● Tiers-lieu d'activité	■ Tiers-lieu social
● Tiers-lieu culturel	■ Projet de coworking
● Tiers-lieu d'innovation	
● Tiers-lieu de service au public	
● Tiers-lieu social	
● Pépinière ou hébergement d'entreprises	

Flux domicile->travail*

— Moins de 300 personnes
— De 300 à 600 personnes
— De 600 à 900 personnes
— Plus de 900 personnes

Limites administratives

— Pays Terres de Lorraine
— Limites des intercommunalités
— Limites des communes
— Territoire du Syndicat Mixte Nancy Sud Lorraine

*Les flux du territoire ne sont pas représentés en deçà de 100 personnes



Accessibilité et zones d'influence des tiers-lieux existants

L'accessibilité d'un tiers-lieu est indispensable pour garantir sa fréquentation et le développement de sa zone d'influence.

Le territoire de la CC du Pays du Saintois se caractérise par :

- Une absence de **réseau ferré**. Cette absence est relativement compensée par une ligne de Bus TER sur Vézélise et Tantonville.
- Le **réseau de transports collectifs Fluo**, dense sur le territoire en comparaison avec les territoires voisins (même si les passages sont encore trop peu fréquents) ;
- La **zone Est** ainsi que la **zone Sud-Ouest** du territoire présentent un **maillage faible** en termes de réseau de transports collectifs et d'axes routiers.

A l'observation de la cartographie des réseaux, il apparaît que les zones à l'accessibilité optimale sont situées sur la **zone centrale Nord-Sud** du territoire, ou **en bordure extrême Est**.

Analyse de la demande potentielle - CC du Pays du Saintois

Etude de l'accessibilité

Localisation

- Tiers lieux et hébergements d'entreprises
- Site remarquable
- Zone de chalandise immédiate (2 km)

Accessibilité et réseaux

Accès en transport en commun

- Ligne réseau fluo
- Arrêt réseau fluo
- Car TER
- Le Sub
- Lunéo
- Stan
- TMM

Autres moyens d'accès

- Réseau ferré
- Réseau autoroutier et national
- Axe routier principal
- Axe routier secondaire
- Gare

Limites administratives

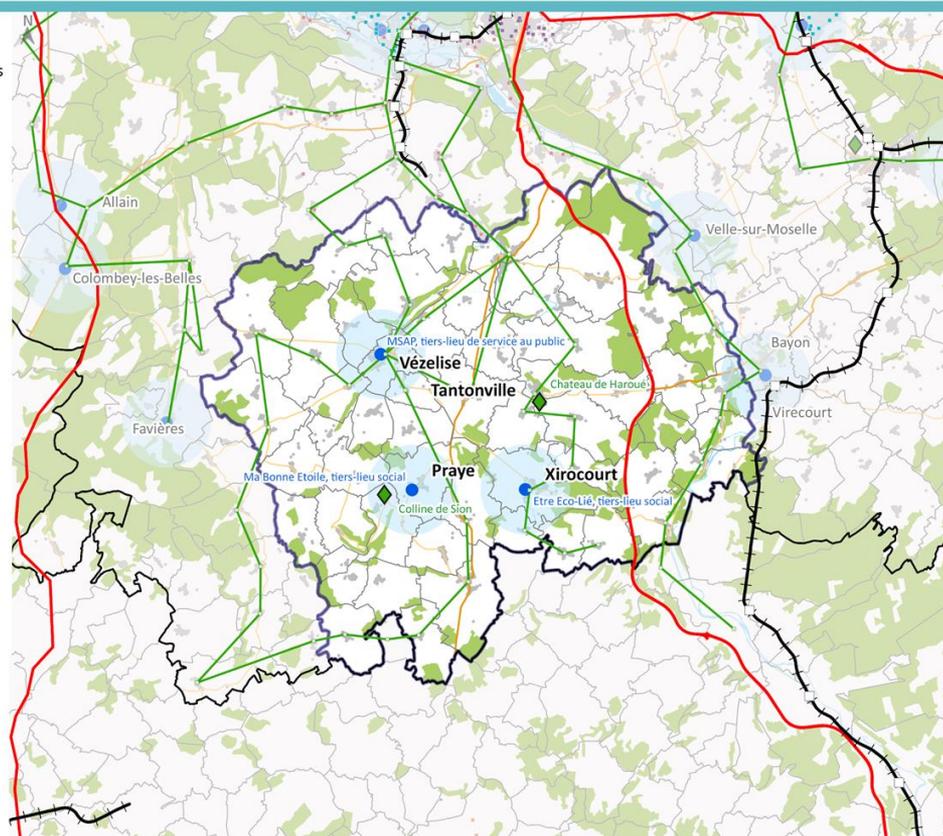
- Limite de l'intercommunalité
- Département
- Commune

Fond de carte

- Zone bâtie
- Zone boisée
- Zone humide

0 100 km

Source: INSEE, IGN, RFF, Tactis
 Méthodologie Tactis
 Cartographie Tactis



Analyse de la demande potentielle - CC du Pays du Saintois

Etude de la densité de la population

La CC du Pays du Saintois, comptant **14 442 habitants**, se démarque par son caractère rural et peu densément peuplé :

- **Seulement 41 habitants/km²**, en faisant la seconde intercommunalité la moins densément peuplée à l'échelle de la Multipole (la densité médiane se situant à 93 habitants/km²).
- **Le coeur du territoire est modérément peuplé**, autour des communes de Vézélise et Tantonville ;
- **Les bordures Nord** qui bénéficient de l'activité du bassin de Neuves-Maisons et de la Métropole, **et Est** vers Bayon sont **modérément peuplées** ;
- **Tout le reste du territoire est faiblement peuplé.**

L'implantation d'un tiers-lieu pourrait donc être priorisée sur la zone centrale du territoire, ou sur les marges Nord et Est.

Localisation

- Tiers lieux et hébergements d'entreprises
- ◆ Site remarquable
- Zone de chalandise immédiate (2 km)

Densité de population

- moins de 50 hab/km²
- entre 50 et 100 hab/km²
- entre 100 et 500 hab/km²
- plus de 500 hab/km²

Accès

- Réseau ferré
- Réseau autoroutier et national
- Axe routier principal
- Axe routier secondaire
- Gare

Limites administratives

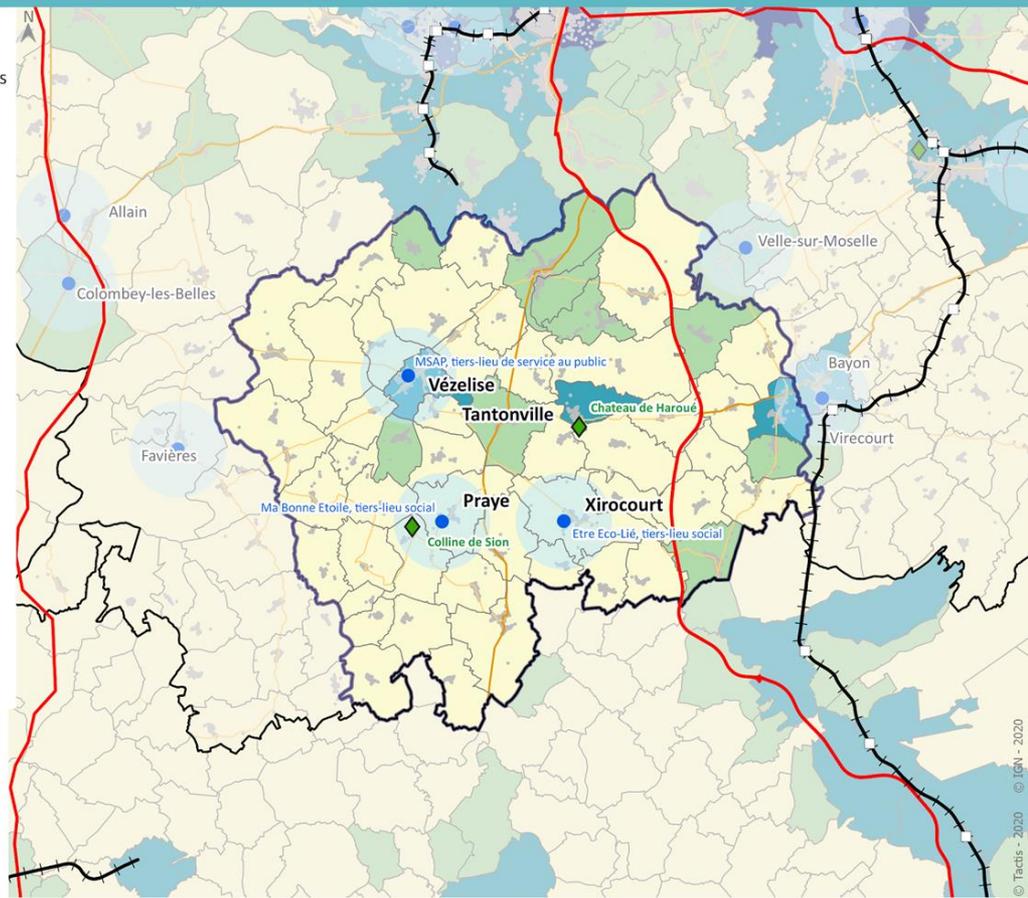
- Limite de l'intercommunalité
- Département
- Commune

Fond de carte

- Zone bâtie

0 100 km

Source : INSEE, IGN, RFF, Tactis
Méthodologie Tactis
Cartographie Tactis



La CC compte 2589 emplois.

Sur les 6 395 actifs, on estime qu'il y a **56 télétravailleurs**. De plus, sur les 723 entreprises, 72% sont sans salariés (indépendants, artisans, libéraux...) soit **521 potentiels travailleurs en recherche d'espaces partagés**.

L'analyse du questionnaire révèle que les entreprises sur le Pays Terres de Lorraine priorisent **l'accès à un lieu de rencontre inter-entreprises**. Ce type de lieu trouverait donc son utilité **au plus proche de l'implantation des entreprises, donc au Nord du territoire**.

De plus, l'analyse des flux de mobilité révèle **une attraction forte des actifs au Nord du territoire**, en direction du bassin de Neuves-Maisons puis de Nancy. Ces flux occupent les axes Vézélise-Nancy et Tantonville-Nancy.

En conséquence, **l'implantation d'un tiers-lieu d'activité serait pertinente sur le Nord du territoire**, d'une part pour répondre à la demande des entreprises et d'autre part pour capter et retenir les flux de travailleurs se déplaçant vers la Métropole.

Localisation

- Tiers lieux et hébergements d'entreprises
- ◆ Site remarquable
- Zone de chalandise immédiate (2 km)

Nombre d'entreprises

- moins de 25 entreprises
- entre 25 et 50 entreprises
- entre 50 et 100 entreprises
- entre 100 et 500 entreprises
- plus de 500 entreprises

Accès

- Réseau ferré
- Réseau autoroutier et national
- Axe routier principal
- Axe routier secondaire
- Gare

Limites administratives

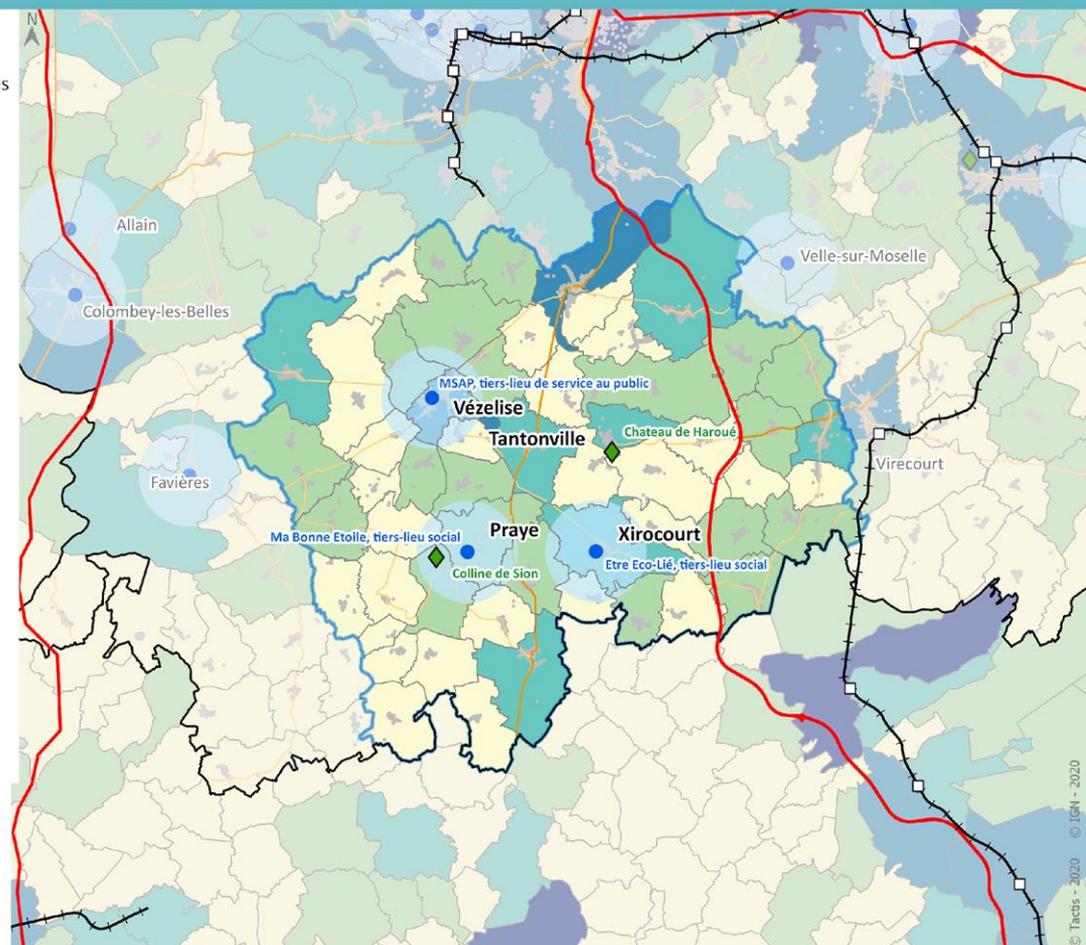
- Limite de l'intercommunalité
- Département
- Commune

Fond de carte

- Zone bâtie

0 100 km

Source: INSEE, IGN, RFF, Tactis
Méthodologie Tactis
Cartographie Tactis



Les artisans sont **peu nombreux** sur l'ensemble de la CC Pays du Saintois, qui en comptabilise **375**, mais **représentent 5,4% de la population active** (contre 4,5% en moyenne sur le Sud 54).

Les artisans sont principalement localisés sur les communes de **Vézélise (45 artisans) puis Ceintrey et Xirocourt (25 artisans chacune)**.

On remarque la **présence du tiers-lieu Être Éco-lié à Xirocourt**, qui produit et organise des ateliers autour de la menuiserie. Un écosystème intéressant autour de cet artisanat du bois peut donc se constituer et venir en soutien des artisans sur cette zone.

Malgré cela, au vu de l'offre de tiers-lieux déjà existante, il ne semble pas prioritaire de cibler un tiers-lieu d'artisanat sur le territoire.

Localisation

- Tiers lieux et hébergements d'entreprises
- ◆ Site remarquable
- Zone de chalandise immédiate (2 km)

Nombre d'artisans

- moins de 25 artisans
- entre 25 et 50 artisans
- entre 50 et 100 artisans
- entre 100 et 250 artisans
- plus de 250 artisans

Accès

- Réseau ferré
- Réseau autoroutier et national
- Axe routier principal
- Axe routier secondaire
- Gare

Limites administratives

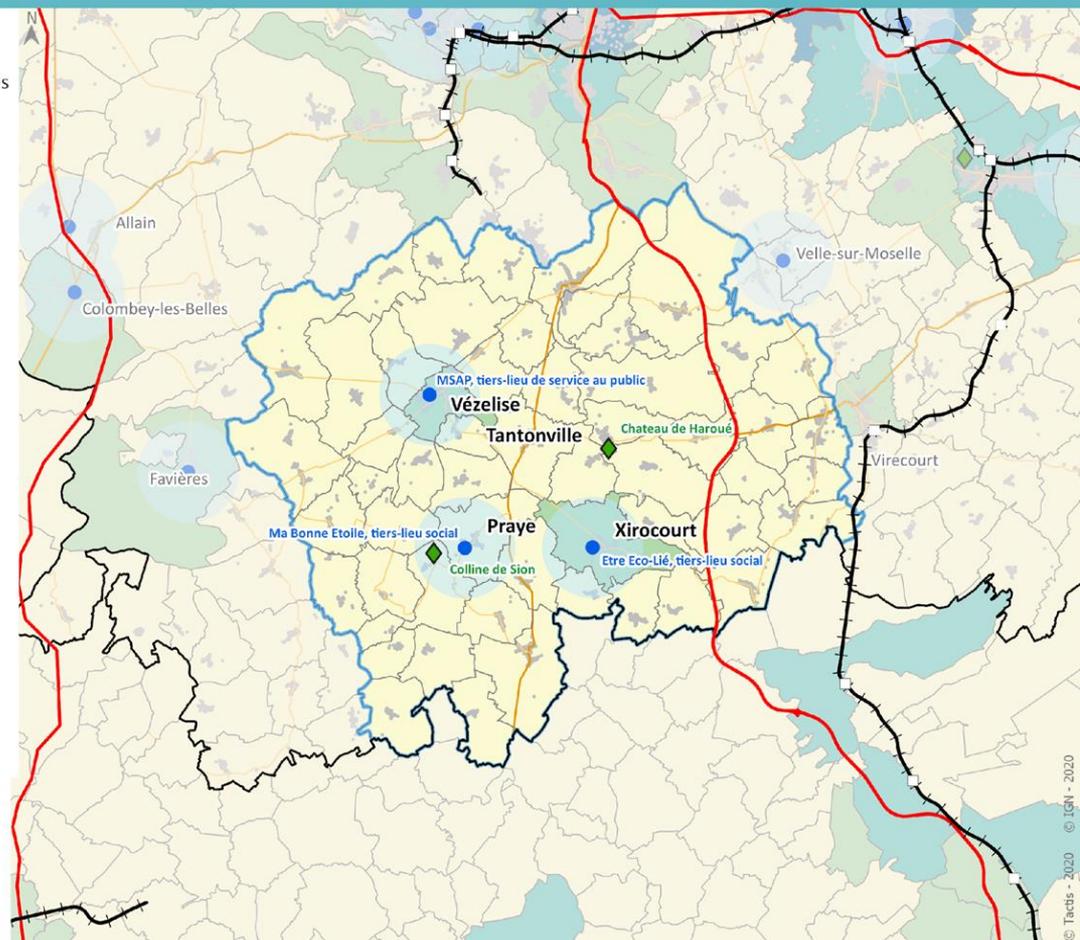
- Limite de l'intercommunalité
- Département
- Commune

Fond de carte

- Zone bâtie

0 100 km

Source: INSEE, IGN, RFF, Tactis
 Méthodologie Tactis
 Cartographie Tactis



Taux de mobilité des actifs sur le territoire

Sur le Pays du Saintois (6 395 actifs), **le taux de mobilité est particulièrement élevé** sur un certain nombre de communes, notamment celles qui ne présentent pas d'entreprises sur leur territoire mais aussi parce qu'elles sont peu densément peuplées.

Au total, ce sont 48 609 déplacements qui sont réalisés chaque jour, dont 23 332 hors de l'EPCI (soit 48%). 69,2% de ces déplacements s'effectuent en voiture.

Plus de 20% de ces déplacements sont liés au travail.

Localisation

- Tiers lieux et hébergements d'entreprises
- ◆ Site remarquable
- Zone de chalandise immédiate (2 km)

Taux de mobilité

- moins de 50%
- entre 50% et 70%
- entre 70% et 90%
- Plus de 90%

Accès

- Réseau ferré
- Réseau autoroutier et national
- Axe routier principal
- Axe routier secondaire
- Gare

Limites administratives

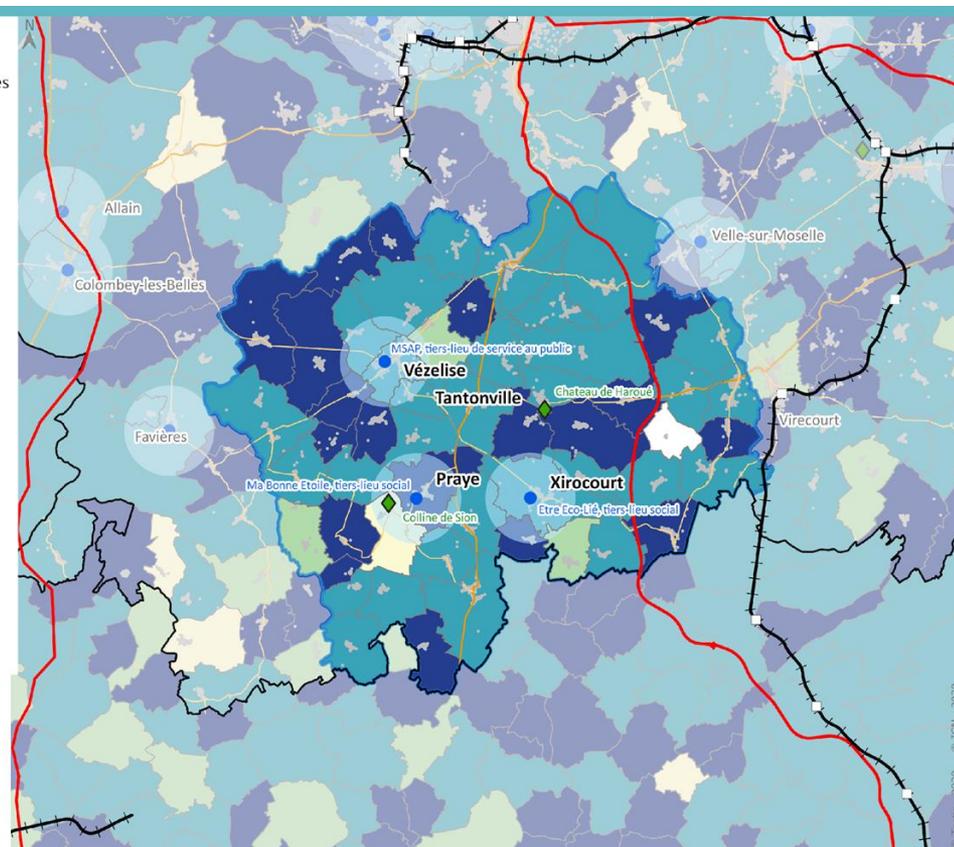
- Limite de l'intercommunalité
- Département
- Commune

Fond de carte

- Zone bâtie

0 100 km

Source : INSEE, IGN, RFF, Tactis
Méthodologie Tactis
Cartographie Tactis



Taux de chômage sur le territoire

Analyse de la demande potentielle - CC du Pays du Saintois

Etude du taux de chômage

La CC du Saintois possède un taux de chômage de **8%**, soit le **second plus faible taux du Sud 54** (11,3% en moyenne sur les treize EPCI). Cela représente **556 chômeurs** sur la CC.

L'analyse du taux de chômage sur le territoire révèle **des zones plus touchées que d'autres**, notamment au Sud et au centre du territoire.

Sur le Pays du Saintois, le **Sud-Ouest du territoire se démarque, notamment par une poche de chômage relativement isolée des centres-bourgs.**

Localisation

- Tiers lieux et hébergements d'entreprises
- ◆ Site remarquable
- Zone de chalandise immédiate (2 km)

Taux de chômage

- moins de 6%
- entre 6% et 10%
- entre 10% et 14%
- plus de 14%

Accès

- Réseau ferré
- Réseau autoroutier et national
- Axe routier principal
- Axe routier secondaire
- Gare

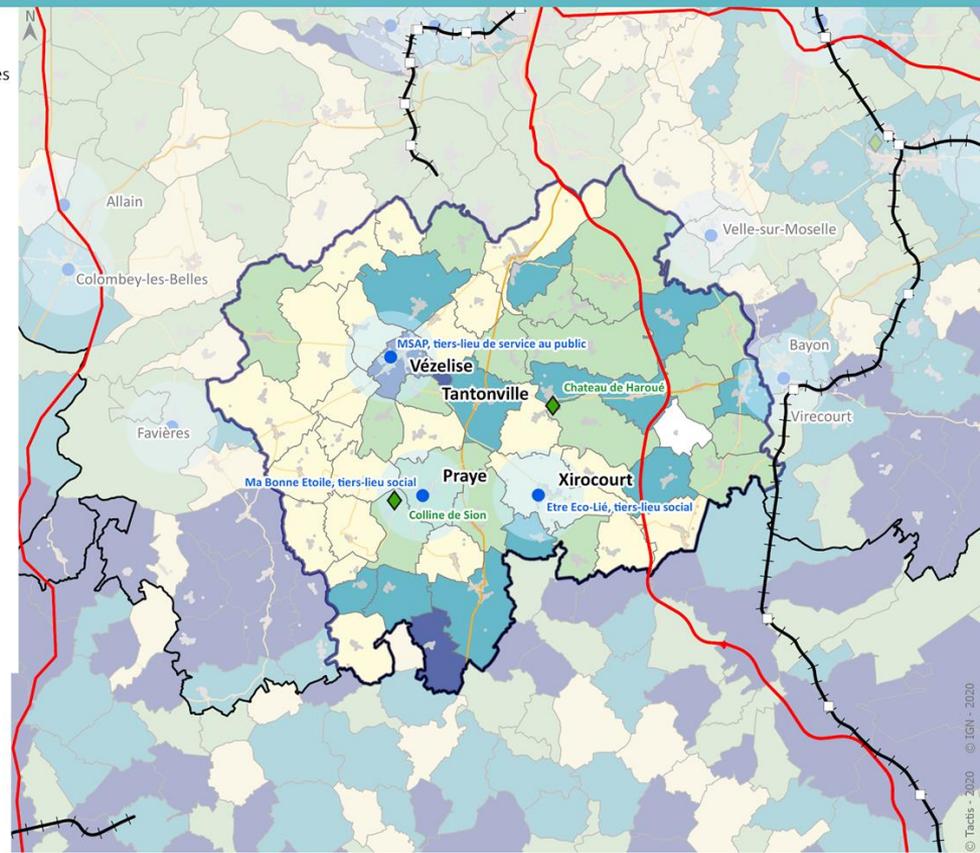
Limites administratives

- Limite de l'intercommunalité
- Département
- Commune

Fond de carte

- Zone bâtie

0 100 km



Taux de vieillissement de la population sur le territoire



Analyse de la demande potentielle - CC du Pays du Saintois

Etude de l'indice de vieillissement

De la même manière que pour le taux de chômage, l'analyse du taux de vieillissement de la population permet d'identifier les zones sur lesquelles la population peut présenter des besoins en termes de tiers-lieux de services au public ou de tiers-lieu social et culturel.

Si le taux de vieillissement est relativement constant sur le territoire, c'est à nouveau au sud-ouest qu'une poche apparaît sur le territoire.

Localisation

- Tiers lieux et hébergements d'entreprises
- ◆ Site remarquable
- Zone de chalandise immédiate (2 km)

Indice de vieillissement

- moins de 20%
- entre 20% et 30%
- entre 30% et 40%
- plus de 40%

Accès

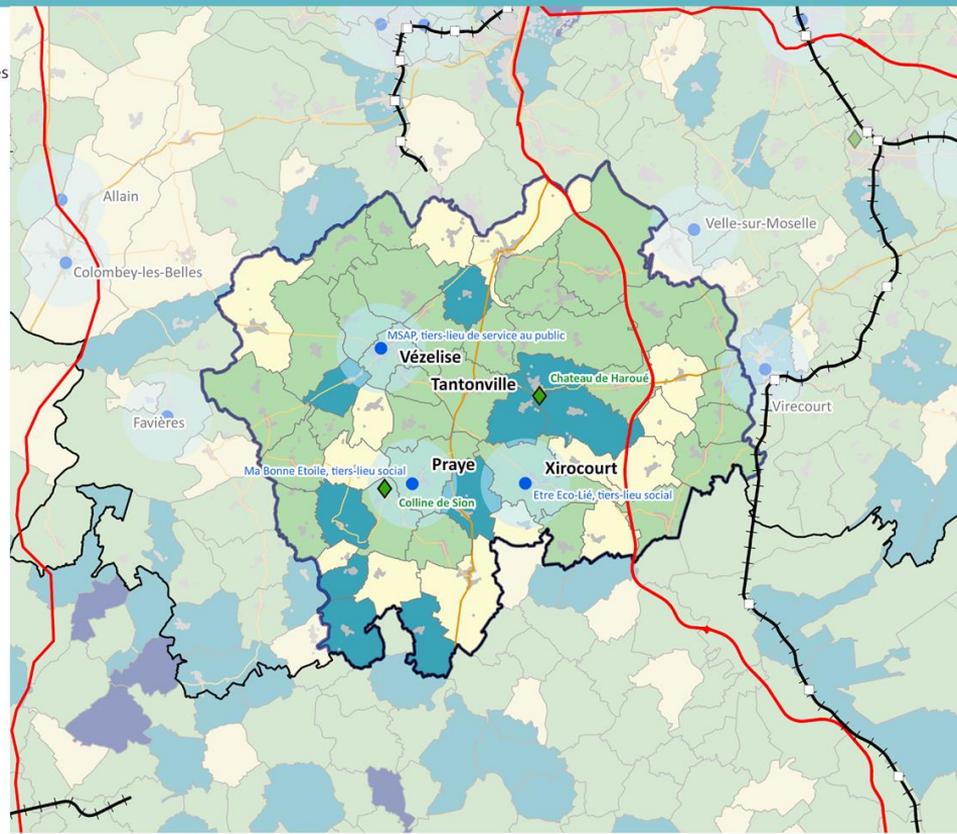
- Réseau ferré
- Réseau autoroutier et national
- Axe routier principal
- Axe routier secondaire
- Gare

Limites administratives

- Limite de l'intercommunalité
- Département
- Commune

Fond de carte

- Zone bâtie



0 100 km

Propositions de secteurs à privilégier pour le développement de tiers-lieux

Zone d'implantation potentielle d'un tiers-lieu d'activité

- Présence d'entreprises
- Sur des axes routiers structurants vers Nancy et Neuves-Maisons

Zone d'implantation potentielle d'un tiers-lieu de service au public ou un tiers-lieu social

- Le Sud-Ouest du territoire se démarque par une poche d'inactivité
- Un rayonnement vers les EPCI voisins

Zone d'implantation potentielle d'un tiers-lieu culturel ou d'un tiers-lieu social

- Centralité permettant de desservir l'ensemble de l'EPCI
- Densité de population

Axes routiers

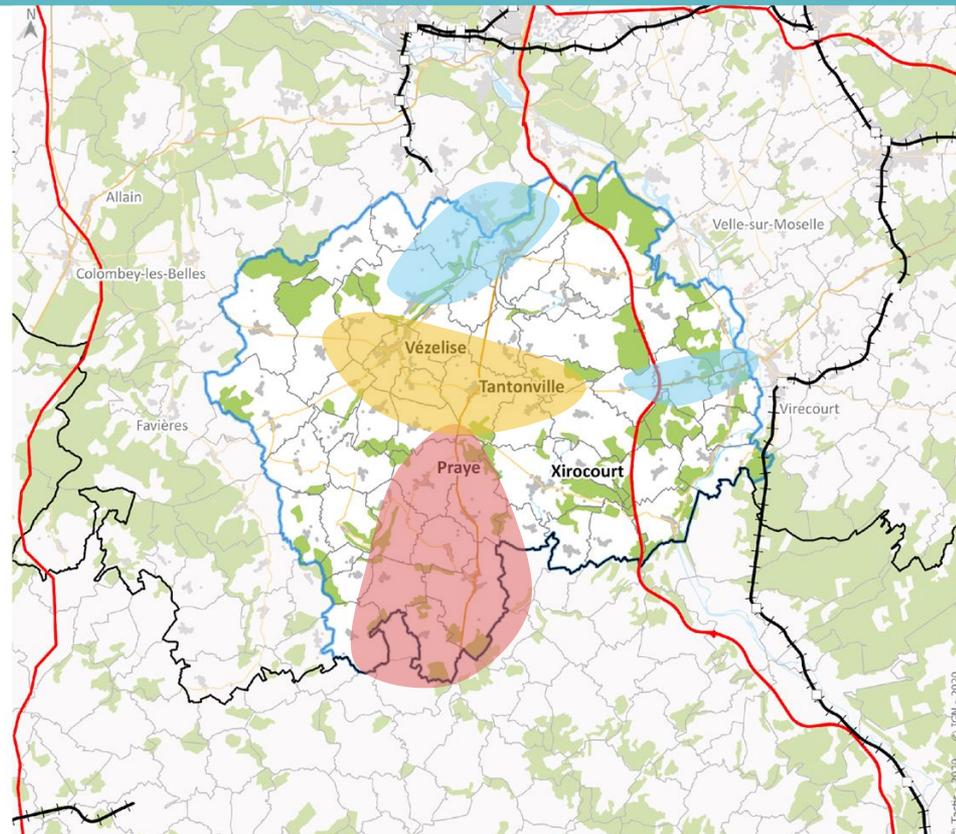
- Réseau autoroutier et national
- Axe routier principal
- Axe routier secondaire

Limites administratives

- Limite de l'intercommunalité
- Département
- Commune

Fond de carte

- Zone bâtie
- Zone humide
- Zone boisée





4

Annexes

Eléments de méthode

Estimation du potentiel d'usagers de tiers-lieux d'activité :

- Le rapport de l'INSEE « *L'économie et la société à l'ère du numérique* » (2019) nous donne une proportion du nombre de télétravailleurs au moins un jour par semaine par CSP (Cadres 11,1%, Professions intermédiaires 3,2%, employés 1,4% et Ouvrier 0,4%, autres CSP non représentées). **La proportion de ces personnes télétravaillant au moins un jour par semaine est donc un premier indicateur du potentiel de télétravailleurs, usagers des tiers-lieux d'activité** disponibles sur l'ensemble du Sud 54 grâce aux données INSEE.
- Néanmoins, les télétravailleurs ne représentent que 12% des usagers des espaces de coworking. Les entreprises sans salariés (libéraux, travailleurs indépendants, auto-entrepreneurs, etc.) représentent un second potentiel de personnes en recherche d'un espace de travail partagé (bureau, atelier, espace disponible ponctuellement...). **La proportion d'entreprises sans salariés est donc un second indicateur du potentiel d'usager de tiers-lieu d'activité** disponible sur l'ensemble du Sud 54 grâce aux données INSEE.

De nouvelles perspectives pour le télétravail

- Il convient de préciser que **les chiffres du télétravail sont amenés à augmenter** : une étude Malakoff Médéric - Humanis estime une augmentation régulière de la part des entreprises proposant à leurs salariés de télétravailler : 26% en 2017, 31% en 2018, et 32% en 2019. De plus, **les pouvoirs publics soutiennent cette tendance** : législation, aides aux entreprises, accompagnement logistique et financier des acteurs (entreprises, associations), construction de lieux d'accueil...
- Le télétravail a également connu un essor important provoqué par la crise de la Covid-19 au printemps 2020. D'après une étude réalisée par Odoxa-Adviso Partners, durant les deux mois de confinement, 3,3 millions de collaborateurs ont eu la possibilité de travailler à distance, en plus des 1,8 millions qui bénéficiaient déjà occasionnellement de cette possibilité, soit un total de 5,1 millions de télétravailleurs sur le territoire. L'étude Malakoff-Médéric chiffrait à **73% la part des actifs souhaitant demander à poursuivre leur pratique du télétravail à la suite de la période de confinement**.
- Cependant, **il convient de ne pas confondre augmentation du télétravail** (travail à domicile imposé par le contexte sanitaire actuel, flexibilité croissante des structures) **et augmentation du coworking** (espace de travail partagé par plusieurs personnes d'entreprises et professions différentes). En effet, le contexte sanitaire actuel semble peu favorable au coworking et à la rencontre de travailleurs au sein d'un même espace clos...



Éléments de méthode

Données utilisées pour l'estimation du potentiel d'utilisateurs du tiers-lieu culturel, social ou de service au public :

- **Taux de mobilité** : il représente sur chaque commune la proportion des actifs qui se déplacent sur **une commune différente de leur lieu de résidence** pour travailler. En croisant cette donnée avec les chiffres de l'Enquête Ménages Déplacement Sud Meurthe-et-Moselle (nombre de déplacements journaliers par EPCI, proportion de ces déplacements hors de l'EPCI, proportion de ces déplacements qui s'effectuent pour le travail, part modale de la voiture dans ces déplacements...), il permet de quantifier et localiser l'impact d'une offre de lieu de travail au plus proche des zones de résidence.
- **Taux de chômage** : il représente la proportion de chômeurs parmi la population active. Sa représentation cartographique donne un indicateur pour identifier les zones où **l'implantation d'un projet de tiers-lieu social ou de services publics peut constituer un facteur de redynamisation** et d'aide à l'inclusion de personnes qui se trouvent loin de l'emploi ou en manque de liens sociaux.
- **Indice de vieillissement** : il représente le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans. De la même manière que pour le taux de chômage, l'analyse du taux de vieillissement de la population permet d'identifier les zones sur lesquelles **la population peut présenter des besoins en termes de tiers-lieu de services au public ou de tiers-lieu social et culturel**.

Sources des données :

- Etude de l'Enquête Ménages Déplacements Sud Meurthe-et-Moselle (2012-2013)
- Statistiques INSEE (Recensement de la population 2017 et rapport « *L'économie et la société à l'ère du numérique* » 2019)
- Résultats de l'enquête réalisée dans le cadre de l'étude tiers-lieux (2020)

TACTIS



Tél. : + 33 (0) 1 49 57 05 05 - Fax : + 33 (0) 1 49 57 05 05



contact@tactis.fr



43 rue des Meuniers - 94300 Vincennes - France



www.tactis.fr